

**Arrêté fixant la liste des candidats admis
au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou
de professeur des écoles maître formateur – CAFIPEMF
Session 2023**

**La Rectrice de la région académique de La Réunion,
Rectrice de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu le procès-verbal de délibération en date du 11 mai 2023 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- Madame APAVOU Aurélie
- Madame BOYER Béatrice
- Madame CHANE TO épouse OLOT Laure
- Madame FOURNIER épouse DURIN Fanny
- Madame GANA Assia
- Madame GIANORA Delphine
- Monsieur GRAU Even
- Madame LEGROS Delphine
- Monsieur MANSON Charles Emmanuel
- Madame MAROUDIN-VIRAMALE Lydie
- Madame MOUSSA épouse INSA Véronique
- Madame NALATIAPOULLE épouse BASTIEN Lynda
- Madame NAZAIRE Angela
- Madame PIRON Laurence
- Madame RICARD Amandine
- Madame ROCHE épouse PEROUX Emilie
- Madame SALMACIS épouse GOUY Reine-May
- Monsieur SAVRY Patrice
- Madame SENNSFELDER Christelle

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 mai 2023

Pour la Rectrice et par délégation,

La Cheffe de la division des examens et concours

Signé

Abla ZENATI